



**ARRÊTÉ PORTANT STATIONNEMENT
EXCEPTIONNEL D'UN BUS LE 28 SEPTEMBRE
2024 – RUE DU VIEUX CHÂTEAU-**

Le Maire de Dizy,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-2 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, Les régions et l'Etat ;

Vu le Code Pénal notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L.2213-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-9 à R.417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n°2019/75 portant réglementation permanent emplacement arrêt bus- transport scolaire ;

Vu la demande en date du 23 septembre 2024, par laquelle Mr CONODERA Antoine et Mme LANDRAGIN Marion demeurant à HOENHEIM (Bas-Rhin) 34 A rue du Chêne, demandant l'autorisation exceptionnelle de stationner un bus (Autocars du Vignoble- 2 rue Bertrand Russel -51100 Reims (Marne)), le 28/09/2024 de 14h00 à 17h00 sur l'arrêt de bus scolaire - 270 rue du Vieux Château - 51530 DIZY ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation est donnée par M. Le Maire, d'un bus - Autocars du Vignoble-de stationner à titre exceptionnel le 28/09/2024 de 14h00 à 17h00, sur l'arrêt de bus - 270 rue du Vieux Château - 51530 DIZY devant l'école élémentaire et le restaurant scolaire.

Comme tout moyen de transport collectif, le bus - Autocar du Vignoble – sera autorisé à emprunter la rue du Vieux Château – 51530 DIZY.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de DIZY ;

Article 3 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 4 : Ampliation à :

- Services techniques
- Mr CONEDERA Antoine et Mme LANDRAGIN Marion
- La gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Contrôle de Légalité

Fait le 26 septembre 2024
M. le Maire Antoine CHIQUET

Antoine Conedera & Marion Landragin

265 rue du colonel Fabien

51530 DIZY

06 70 90 10 16

REÇU LE

23 SEP. 2024

A LA MAIRIE
DE DIZY

Mairie de Dizy,

276 Rue du Colonel Fabien

51530 DIZY

Dizy, le 23 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Objet : Demande d'autorisation de stationnement pour un bus le 28 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Antoine Conedera, sollicite par la présente une autorisation exceptionnelle de stationnement pour un bus de 63 places appartenant à la société Autocars du vignoble .

Le bus serait stationné dans la rue du Vieux Château, à Dizy, le 28 septembre 2024, entre 15h et 16h. Cette demande est faite à l'occasion de mon mariage avec Mademoiselle Marion Landragin, qui se tiendra ce jour-là.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ma demande et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Antoine CONEDERA

